

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le lundi 7 juin 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2010-
JUN LE 7

Monsieur le Maire	Loïc Lenoir
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	2- Isabelle Gosselin
	3- Marcel Houde
	4- Bruno Martin
	5- Isabelle Roberge

Absent : 6- Marc Baillargeon

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-06-3628

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Mandat Original Design – Fabrication d'une Enseigne.
2. Comité Croix Lumineuse.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des sessions du 3 mai 2010 et du 17 mai 2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-06-3629

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

10-06-3630

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

15-04-10	Fondation Jeunesse Secondaire Disraëli	Commandite, tournoi de golf de la Fondation Jeunesse Secondaire Disraëli
22-04-10	SDE	Mise à jour – Bottin des entreprises
29-04-10	SDE	Communiqué – Internet haute vitesse
28-04-10	MRC des Appalaches	Rencontre d’information sur les demandes à portée collective
19-04-10	MRC des Appalaches	Communiqué – Internet haute vitesse, la MRC des Appalaches presse le fédéral d’agir
06-05-10	Hydro-Québec	Dévoilement des premiers résultats de la campagne en efficacité énergétique
22-04-10	Affaires municipales, des Régions et de l’occupation du territoire	Deux premiers de bonnes pratiques de notre collection sur la planification territoriale et le développement durable.
28-04-10	Ministère de la Sécurité publique	Communiqué – Semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2010 au Québec
20-04-10	Services Sanitaires Denis Fortier	Dépliants d’informations sur le compostage, le recyclage de matériaux de construction
11-05-10	FQM	Communiqué
10-05-10	MRC des Appalaches	Internet haute vitesses
21-04-10	SDE	Communiqué – La fête du Livre et des Créateurs
06-05-10	SDE	Communiqué
07-05-10	Courrier Frontenac	La Sureté municipal tient son encan annuel
05-05-10	Commission Scolaire des Appalaches	Rapport annuel 2008-2009
07-05-10	Les journées de la culture	Invitation à participer aux Journées de la culture et au projet « Je m’affiche pour la culture »
07-05-10	Hydro-Québec	Intervention des électriciens sur les réseaux d’éclairage public
14-05-10	Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches	Assemblée générale annuelle
13-05-10	SDE	Communiqué
13-05-10	Placement étudiant	Trouvez les meilleurs candidats en ligne au Québec!
21-05-10	FQM	Bulletin contact
21-05-10	Association culturelle internationale de Thetford	Communiqué de presse
17-05-10	Commission Scolaire des Appalaches	Planification Stratégique 2009-2014
13-05-10	Opération Enfant-Soleil	13 ^e Tour cycliste des policiers de Laval

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

10-06-3631

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 190 561.92 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

10-06-3632

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme Monsieur Marcel Houde comme maire suppléant pour une période de six (6) mois.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER – STATIONNEMENT DE NUIT DANS LE PARC BELLERIVE

Remis à plus tard.

ADOPTION RÈGLEMENT NO. 141-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 133-2009

Vu les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'un restaurant;

Attendu que pour réaliser ces modifications il y a lieu de créer le nouveau secteur de zone RC 5;

En conséquence,

10-06-3633

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

est ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

1. Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2. Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les

dispositions ci-dessous.

3. Modification du plan de zonage 31008-Z-133-2009

Le plan de zonage 31008-Z-133-2009 feuillet 2, faisant partie intégrante du règlement de zonage 133-2009 est modifié selon le plan parcellaire 141-2010 joint au présent règlement sous l'annexe A.

4. Création du nouveau secteur de zone RC 5

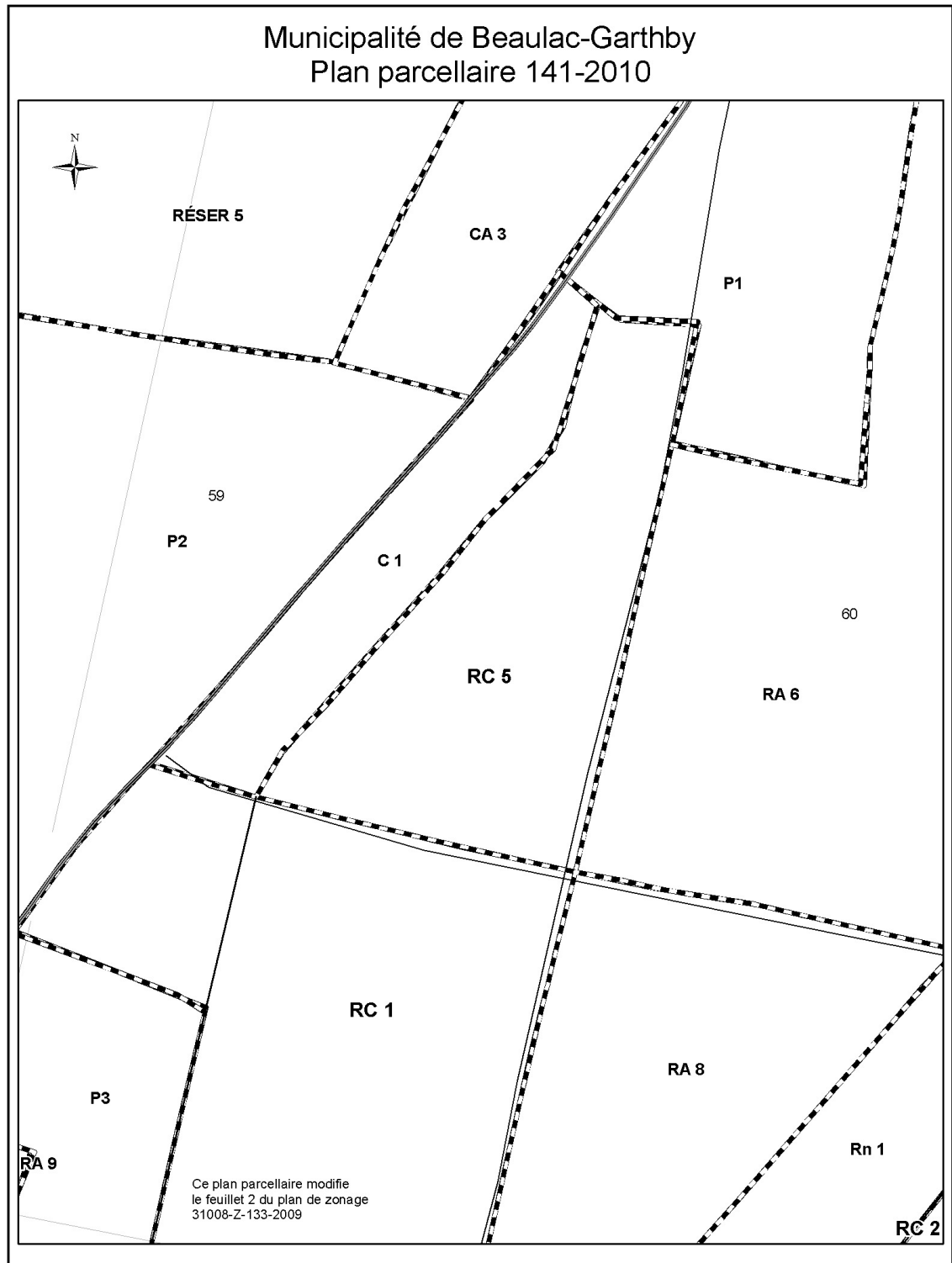
Le feuillet 2 du plan de zonage 31008-Z-133-2009 est modifié en remplaçant tout le secteur de zone RA 5 par le secteur de zone RC 5. Cette modification est illustrée sur le plan parcellaire 141-2010 faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe A.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Annexe A



MRC DES APPALACHES - MANDAT MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE

10-06-3634

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la MRC des Appalaches pour effectuer une modification à notre règlement de zonage no. 133-2009. Que l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet explique la modification de zonage à l'aménagiste de la MRC des Appalaches, dans le but d'enlever les trois (3) restrictions incluses par erreur à l'article 4.3.5.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AFFICHE – DEMANDE DU COMITÉ TOURISTIQUE

10-06-3635

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande du Comité Touristique de Beaulac-Garthby concernant la publicité pour annoncer les événements.

- Installation de deux (2) affiches pour les Concerts sous les arbres. Ces affiches seront vissées sous les affiches de Bienvenue de la municipalité situées aux extrémités du village.
- À l'entrée du quai de la municipalité de Beaulac-Garthby, du côté droit, il y a une affiche indiquant le nom des commerces dont la plupart sont inexistantes. Refaire l'affiche pour afficher les événements et les commerçants locaux.

Que les enseignes soit installer par les employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER DES FOSSES SEPTIQUES

10-06-3636

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme Madame Isabelle Gosselin comme responsable pour faire le suivie du dossier concernant les fosses septiques.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE

10-06-3637

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la municipalité de Beaulac-Garthby pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 142-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ARCHAMBAULT, INCLUANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DES COÛTS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Marcel Houde que lors d'une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby adoptera le règlement numéro 142-2010 décrétant des travaux de réfection de la rue Archambault, incluant des travaux d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de voirie et autorisant un emprunt pour en payer une partie des couts. La dispense de la lecture du règlement est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q.chap.C-27,1).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 143-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE BEULAC, INCLUANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DES COÛTS

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Bruno Martin que lors d'une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby adoptera le règlement numéro 143-2010 décrétant des travaux de réfection de la rue Beulac, incluant des travaux d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de voirie et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts. La dispense de la lecture du règlement est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q.chap.C-27,1).

DÉPLIANT – CONCERT SOUS LES ARBRES

10-06-3638

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise un montant de 800.00 \$ au Comité Touristique de Beaulac-Garthby pour un dépliant publicitaire pour annoncer les Concerts sous les arbres.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AMÉNAGEMENTS FLORAUX – FLEURONS DU QUÉBEC

10-06-3639

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le conseiller, monsieur Jean-Claude Brochu, à effectuer les dépenses en référence avec les Fleurons du Québec pour les aménagements floraux.

Le montant autorisé est de 2 000.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

NOMINATION COMITÉ PROJET PARC BELLERIVE

10-06-3640

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby forme un comité dont l'objectif est de mettre en valeur la municipalité de Beaulac-Garthby. Ce comité sera formé de cinq (5) personnes.

Suite aux orientations établies par le comité nous pourrions faire une demande pour l'obtention d'une subvention du Comité de Diversification pour embellir la municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC AYLMEYER – PISTE CYCLABLE

10-06-3641

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse le versement de la subvention à l'Association Touristique du Lac Aylmer pour l'année 2010 en référence avec la piste cyclable. Le montant de cette subvention est de 700.00 \$.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation du projet présenté au conseil lors du budget 2010.

L'organisme subventionné doit produire un rapport financier à la municipalité quant à l'utilisation de la subvention :

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

10-06-3642

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de juin 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Visite des permis.
5. Inventaire installation septique.
6. Recherche en eau.
7. Émonder arbre parc (voir budget 2010).
8. Kiosque rampe d'accès.
9. Estimation chemin Longue-Pointe Sud (ingénieur).
10. Travaux de chemins :
 - Transport gravier et réparation
 - Niveleuse
 - Calcium
 - Fauchage des accotements
 - Asphalte (patch)
11. Drainage fossé 6^e rang
12. Installer panneau Fleurons du Québec.
13. Immatriculation Pick-up (vert)
14. Aménagements floraux.
15. Peinturer enseigne.
16. Installer panneaux Parc Industriels.
17. Clôture – Stationnement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. MANDAT ORIGINAL DESIGN – FABRICATION ENSEIGNE

10-06-3643

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu.

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Original Design pour la fabrication d'une enseigne pour le parc Industriel annonçant terrains disponibles.

Le montant de cette dépense est de 390.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

2. DEMANDE – COMITÉ CROIX LUMINEUSE

10-06-3644

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que suite à la demande du Comité de la restauration de la Croix Lumineuse la municipalité de Beaulac-Garthby accepte de faire les travaux suivants :

- Fournir notre camion 10-roues avec un employé pour aller chercher du terreau, du compost et du paillis à St-Gérard.
- Fournir du concassé pour le sentier du petit parc de la Croix Lumineuse.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-06-3645

Il est proposé par : M. Isabelle ROberge

Que l'assemblée soit levée à 8 heures 30 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

Loïc Lenoir, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.